

AG Octobre 2009

Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes



Standing Liaison Committee of Speech and Language Therapists

Lettre d'Information
Torino

Table des matières

Ordre du jour	3
Procès-Verbal de l'A.G. de Riga 2007	4
Rapport d'activité du C.E.	8
Rapport de la Présidente	8
Rapport de la Commission Formation	10
Rapport de la Commission Pratique Prof. . .	11
Rapport du Comité Congrès	12
Rapport du Comité Reconnaissance	13
Rapport du GT sur la structure, finances et fonctionnement du CPLOL	15
Documents à adopter	16
Principes relatifs à la FCP	16
Déclaration sur la plate-forme	16
Déclaration d'opinion sur la formation pratique	17
Charte étiq ue, révision	19
Budgets	21
Rapport 2007 et 2008	21
Budget réalisé 2007 et 2008	22
Budgets previsionnels 2009 et 2010 . . .	23
Proposition du CE sur délégués supplémentaires	23
Candidatures / CVs des candidats	24
Projets 2009 - 2011	27

Ordre du jour

de l'A.G. - 24 Octobre - 2009

1. Ouverture de l'A.G.
 - 1 a. Compte des représentants votants
2. Approbation des PV de A.G. de Riga 2007
3. Rapport d'activité du C.E. 2007-2009
4. Budget 2007-2009 et budget prévisionnel 2009-2010
5. Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Vote sur les principes de la formation continue professionnelle (FCP) (commission formation)
7. Vote sur la déclaration pour la formation pratique (commission formation)
8. Vote sur la Charte Ethique révisé (commission PP)
9. Vote sur le réajustement de la décision de mise en place d'une plate-forme commune (comité reconnaissance)
10. Motion du CE pour les représentants supplémentaires
11. Projets 2009-2011
12. Congrès 2012
13. Actualités nationales
14. Lieux & association d'accueil de l'A.G. ordinaire, printemps 2011
15. Divers
16. Clôture

Procès-verbal

de l'A.G. à Riga 2007

1. La présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson (BRG) accueille les représentants et déclare l'AG ouverte. Elle mentionne tout spécialement les représentants des pays candidats; en particulier les représentants norvégiens, puisque la Norvège est membre à part entière du CPLOL depuis janvier 2007. La présidente annonce, en accord avec la délégation française, que tous les éléments de la motion française seront abordés sous d'autres points, il n'y aura donc pas de discussion sur le point 12. L'Allemagne annonce qu'il y aurait un point à discuter sous l'item 15 de l'ordre du jour : nombre de représentants.

1a Décompte des votes

Le secrétaire général procède au compte formel du nombre de représentants possédant le droit de vote, en appelant tous les pays membres y compris la Norvège. Au total, 39 représentants votants sont présents, venant de 21 pays.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire d'Athènes en 2006 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports d'activité

La présidente présente les rapports d'activité et ajoute que si l'on considère que les participants les ont déjà lus, ils ne seront pas relus à voix haute, mais elle donne la parole pour les questions et/ou les commentaires.

Pierre Dessailly pose une question sur les " discussions intéressantes " de San Diego. La présidente répond qu'elles ont surtout eu lieu autour de la question de la formation et de la " plateforme " commune (l'accord de reconnaissance mutuelle quadrilatère entre ASHA, RCSLT, CASLPA et SPA, soit les associations des Etats-Unis, du Royaume Uni, du Canada et de l'Australie). De plus il y eut une réunion entre les présidents des associations du monde entier, ce qui lui a donné la possibilité d'échanger sur les expériences et les idées avec un certain nombre de collègues. Enfin, elle salue cette opportunité de présenter le CPLOL en tant qu'organisation internationale.

4. Comptes 2005-2006

Le trésorier Joe Reynolds nous fait part de la situation financière du CPLOL dans son ensemble, puis détaille l'état des recettes et des dépenses, du déficit et du bénéfice réalisés. Il explique comment les lieux de réunion influent largement sur les coûts, en particulier les frais d'hébergement. De même, l'arrivée de nouveaux membres et d'un nouveau CE pèsera également sur les coûts. De plus, Joe Reynolds mentionne un point non détaillé dans la lettre d'information : le congrès 2006 du CPLOL à Berlin a laissé une perte de 30 000 €. Ceci est dû en partie à des coûts supplémentaires non anticipés, mais aussi parce qu'un certain nombre de participants n'ont pas payé l'ensemble des frais d'inscription (étudiants). Le nombre total de participants était de plus de 900, dont 775 ont payé une inscription complète. Le budget total était de 250 000 €.

Le trésorier détaille alors ce que le CE a décidé de faire pour réduire les coûts des réunions de commissions. Une option serait de disposer d'un hôtel moins coûteux. En octobre 2006 les membres du CE ont visité un hôtel IBIS à Paris pour évaluer les prestations. S'il s'avère effectivement moins cher tout en restant satisfaisant, le CE considère même la possibilité d'organiser la prochaine rencontre de Printemps à Paris.

Joe Reynolds remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à poursuivre sa tâche.

Bauke Leijenaar demande si le CE a pu discuter avec le DBL de ce déficit au congrès de Berlin. Joe Reynolds répond que la situation a été discutée de façon approfondie et que tous les éléments relatifs aux comptes ont été vérifiés.

Jean-Marc Kremer commente le budget et les estimations concernant le congrès. Il suggère que nous cherchions un nouveau concept pour les congrès du CPLOL, remplaçant ainsi le modèle de congrès des associations nationales utilisé généralement. Ce point de vue est soutenu par Raffaella Citro.

4B. rapport des commissaires aux comptes.

En avant-propos, Joe Reynolds relate les péripéties

du paquet UPS et de l'hôtel Reval, expliquant ainsi la raison pour laquelle les commissaires aux comptes n'ont pas pu lire les documents cités dans les comptes.

Un des commissaires, Wiebke Scharff, rapporte sur leur audit et le résultat, en félicitant le trésorier pour le travail extrêmement précis qu'il a accompli.

Les comptes 2005 et 2006 sont approuvés à l'unanimité.

5. Nouveaux membres

Bulgarie: Rositsa Yakimova, représentant l'Association Nationale des Orthophonistes de Bulgarie, présente la profession d'orthophoniste dans ce pays, les conditions de travail et d'emploi, puis l'association elle-même. A ce jour le nombre total d'adhérents est de 96.

Birgitta Rosén-Gustafsson relate que l'ensemble des documents soumis par l'association ainsi que sa candidature ont été rigoureusement examinés par le CE, et qu'elle recommandait l'admission de l'association bulgare au sein du CPLOL.

L'AG applaudit - exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Islande: Valdis Gudjonsdottir, représentant l'Association islandaise Félag Talkennare og Talmeinafræðinga, présente l'association et la situation générale des orthophonistes en Islande. L'association comporte 60 membres. Les exigences en terme de formation sont à présent au niveau Master. Le titre professionnel " talmeinafræðinga " est protégé par la loi. La profession travaille avec le ministère de l'Education sur un projet de dépistage de l'illettrisme, parmi d'autres projets.

Birgitta Rosén-Gustafsson relate que la candidature islandaise a été rigoureusement examinée, et que le CE recommande que l'association islandaise soit admise en tant que membre à part entière du CPLOL, en accord avec l'article 7A des statuts. L'AG applaudit - exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission

Malte: puisque aucun représentant de l'ASLP n'a pu être présent à l'AG, une présentation a été diffusée sur un DVD. L'association a été fondée en 1985 et a à présent 34 membres. Le niveau de formation est de 4 ans (bachelor : licence/maîtrise). Une majorité des professionnels travaille auprès d'enfants âgés de 3 à 10 ans. Un petit nombre d'entre eux travaille en libéral.

La question d'admettre une association sur la base d'une présentation DVD et en l'absence de tout représentant est posée ; la réponse est oui, surtout parce que le vote se justifie surtout sur la base de

la candidature et de l'examen approfondi effectué par le CE.

Sur ces bases, l'AG applaudit - exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Pologne: le président du syndicat polonais des orthophonistes, Michael Bitniok, présente l'association. Elle existe depuis 1999 et représente à l'heure actuelle environ 1200 adhérents. Seuls les orthophonistes qualifiés peuvent être admis en tant que membre. L'association travaille sur les programmes de formation.

Birgitta Rosén-Gustafsson déclare que le CE a étudié la candidature et les documents de cette association et a conclu qu'ils correspondent aux critères édictés par CPLOL.

L'AG applaudit - exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission.

Slovaquie: Une présentation de l'Association Slovaque des Orthophonistes (SAL) est donnée par la présidente, Zuzanna Oravkinova.

L'Association Slovaque fut fondée en 1992 et a à présent 152 membres, soit environ 2/3 des orthophonistes de Slovaquie. 75% des orthophonistes travaillent dans le secteur de la santé, 25% dans le domaine éducatif (surtout les écoles spécialisées). Suite à l'examen approfondi du CE, il s'avère que les statuts et la candidature de l'Association Slovaque sont en accord avec les critères requis pour l'admission au CPLOL. La présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson, recommande donc que l'AG se prononce en faveur de l'admission de cette association.

L'AG applaudit - exprimant ainsi une approbation générale pour cette admission

6. Elections

La présidente se réfère à la liste des personnes nommées, publiée dans la lettre d'information, et mentionne en particulier la candidature de Pirkko Rautakoski au poste de vice-présidente pour la Formation, qui se présente alors brièvement. De même, la candidate à la vice-présidence pour la Pratique Professionnelle, Maria Christopoulou, est évoquée et elle se présente alors brièvement. Il n'est pas demandé de vote à bulletins secrets. L'élection de tous les membres du CE est confirmée par des applaudissements fournis.

Commissaires aux comptes: Wiebke Scharff et Raffaella Citro sont proposés pour le prochain mandat. Ils sont élus tous les deux grâce aux applaudissements de l'assemblée.

7. Projets 2007-2009

En plus de la liste des projets publiée dans la lettre d'information, Aileen Patterson fait part de

Projet	Réf. aux statuts	Unité en charge	Responsable
Améliorer la communication grâce à plus de clarification de la terminologie et des concepts en orthophonie	Art 5,B	Commission Formation	VP Formation
Normes pour la Formation Clinique	Art 5, B	Commission Formation	VP Formation
Formation Continue Professionnelle	Art 5, B	Commission Formation	VP Formation

Projet	But	Résultats	Méthode
Terminologie/ concepts en Orthophonie	Améliorer la communication entre les membres grâce à plus de clarification dans les termes et les concepts en orthophonie	Déclaration sur la position du CPLOL Mise à jour du document CPLOL sur la terminologie	Liaison avec IGOT(F) Assister à la réunion à Copenhague Obtenir et réviser le document de 1991 Se mettre d'accord sur les objectifs et planifier le travail en octobre 2007 à Paris.
Normes dans la formation clinique	Comparaison des systèmes et des pratiques actuels. Atteindre une décision concernant un guide de bonne pratique dans la formation clinique	Déclaration sur la position du CPLOL concernant des normes et des bonnes pratiques	Rassembler des données sur des modèles existants au moyen d'une étude Se mettre d'accord sur des recommandations
Formation Continue Professionnelle	Comparaison de la FCP dans chaque pays Parvenir à une décision concernant une bonne pratique de formation clinique	Déclaration du CPLOL avec une recommandation	Mise à jour de l'étude

projets additionnels concernant le travail de la Commission Formation.

8. Congrès 2009. Information

La vice-présidente du Comité Scientifique, Hanneke Kalf, évoque les projets concernant le prochain congrès du CPLOL. Il sera organisé en coopération avec l'Association Slovène des orthophonistes/logopèdes. Il se déroulera dans la capitale de la Slovénie ou à Portoroz au bord de mer. La décision sera prise au cours de l'été 2007. Hanneke Kalf informe l'assemblée du thème du congrès et des points principaux du programme. Un programme provisoire sera disponible sur le site Internet en juin 2008. Il n'y eut aucune question.

9. Minima incompressibles. Adoption d'une déclaration révisée.

La vice-présidente Formation, Aileen Patterson, présente la version révisée des minima incompressibles, adopté à l'origine à Naples en 1998. Tous les amendements/ les ajouts ont été montrés, avec les explications justifiant chacun d'entre eux .

Le document révisé est adopté à l'unanimité par 45 votes.

Une attention particulière est portée au préambule du document, qui stipule le " niveau d'entrée " universitaire dans la profession. Une autre formulation comprenant une référence explicite à la Résolution a été proposée par certains membres de la Commission après sa publication. D'autres membres pensaient que le texte existant était suffisant et que c'était ce sur quoi les associations s'étaient prononcées. Par conséquent les deux versions du préambule ont été portées au vote.

Vote: 30 votes pour la version (a) comprenant une référence à la Résolution 9, et 14 votes pour la version (b) sans cette référence. La déclaration approuvée est à présente rédigée comme suit :

" Afin d'atteindre le niveau de compétences, de capacités et de connaissance requis, le CPLOL considère que cette formation doit se poursuivre dans une université ou à un niveau universitaire équivalent, en accord avec les principes de la Charte de Bologne visant un niveau européen universitaire, et tenant compte de la Résolution n° 9 du CPLOL (Malmö, octobre 2003) ."

Le document sera publié sur le site du CPLOL dès que possible, à la fois en français et en anglais.

10. Journée Européenne de l'Orthophonie. Vote sur le projet

Hanneke Kalf explique que ce point avait été mis à l'ordre du jour parce qu'il n'y a jamais eu de vote approuvant le principe d'une Journée Européenne en tant qu'événement/projet récurrent du CPLOL.

Hanneke Kalf présenta alors la proposition sur la Journée Européenne de l'Orthophonie telle qu'elle est publiée sur la lettre d'information.

Le vote unanime est en faveur du projet.

11. Vote sur une proposition de révision de la structure et les niveaux de cotisation

Joe Reynolds présente une motion permettant l'augmentation du montant de la cotisation payée par les associations membres. Cette augmentation est nécessaire en raison de l'accroissement des coûts, il y a eu plusieurs années de déficit récemment, et le CPLOL a besoin de reconstituer et de maintenir un niveau raisonnable de réserves. La proposition avait été envoyée aux associations membres à l'automne 2006 en sollicitant les commentaires ; quelques-uns furent reçus. La proposition était construite sur des augmentations de valeur différente pour la cotisation de base, et pour la cotisation par adhérent. Les variations de ces modifications étaient voulus pour éviter que la charge n'augmente trop pour les pays ayant de 100 à 500 membres, ou pour les 4 pays ayant le plus d'adhérents, qui sont ceux qui contribuent le plus au budget.

Jean-Marc Kremer remarque que la FNO avait fait des propositions sur ce sujet, qui se rapprochent de celles émises dans cette motion. Il pense que la partie fixe de la cotisation devrait être davantage augmentée, afin de réduire la charge des grosses associations. Il note également que la question du financement est liée à celle de la structure et du fonctionnement futur du CPLOL, qui serait examinée à nouveau durant ce mandat. Il regrette que les deux questions aient été traitées séparément, alors que la FNO avait soulevé la question des aspects financier et structurel comme devant être pris en compte ensemble.

Le problème des nouveaux membres fut évoqué. Ces associations ont posé leur candidature selon les arrangements financiers actuels, et sont inquiets du retentissement financier non attendu que leurs membres devront assumer. Quelques comparatifs sont donnés, notamment ceux concernant les très bas niveaux de salaire et les budgets nationaux des associations dans les pays membres.

L'assemblée considère que les nouveaux pays membres pourraient avoir une période transitoire de deux années, durant lesquelles elles s'acquitteront des cotisations comme elles étaient fixées avant l'AG de 2007. Ana Mendes (APTF) déclare que le niveau plus élevé des cotisations poserait problème aux associations déjà membres de petits pays, et pas seulement pour les nouveaux membres. Joe Reynolds répond qu'aucun commentaire n'avait été reçu sur ce point, bien que tous les membres aient été invités à se prononcer sur ce sujet.

La proposition comprenant la clause de la période transitoire de 2 ans pour les nouveaux membres est soumise au vote. Elle est adoptée par 39 voix pour et 4 contre.

12. Motions des associations membres

Au début de l'AG, la présidente Birgitta Rosén-Gustafsson avait annoncé que la FNO avait pu retrouver ses propositions sous divers points de l'ordre du jour, aussi ce point se retrouve vide.

13. Questions nationales

DBL / Wiebke Scharff pose la question du nombre de représentants admis, argumentant sur le fait que la présence de représentants supplémentaires aux deux officiellement invités, influence à la fois les coûts de fonctionnement et le travail dans les commissions et les groupes de travail.

La présidente remercia WS pour ces commentaires, et rappela qu'un groupe de travail a été mis en place pour travailler sur le fonctionnement du CPLOL, et suggéra que cette question soit abordée au sein du groupe au cours de l'année prochaine.

14. Association accueillant l'AG ordinaire à l'automne 2009

L'association italienne FLI propose d'accueillir l'AG en octobre 2009. La proposition est acceptée avec des applaudissements. La ville et le lieu seront choisis ultérieurement.

15. Divers

La présidente remercie vivement la représentante locale, Baiba Trinite, et sa collègue Gunta Ozolina pour l'excellente organisation de l'accueil à Riga. L'AG exprime son accord par des applaudissements fournis.

Birgitta Rosén-Gustafsson remercie les représentants qui lui ont renouvelé leur confiance en la réalisant - puis elle clôture l'AG en notant qu'elle se termine de façon historique avant l'heure prévue.

Secrétaire de séance: Bent E. Kjær et Aileen Patterson
Traduction : Frédérique Brin-Henry

Rapports d'activité 2007-2009

Rapport de la Présidente

Les activités principales durant ce mandat qui s'achève ont été l'organisation du 7ème congrès du CPLOL, la candidature pour des subventions du projet Tuning, NetQues, et la célébration du 20ème anniversaire du CPLOL. De plus, il y a eu une augmentation des contacts réguliers avec les associations d'Europe et d'autres pays du monde.

Réunions du CE

Le CE s'est réuni 11 fois depuis mai 2007 (Malmö, Paris, Anvers, Utrecht, Strasbourg, Paris, Londres, Utrecht, Ljubljana, Linköping et Turin). De plus, le CE s'est réuni à deux reprises via SKYPE en y incluant tous ses membres, et plusieurs fois en regroupant des membres du CE.

Réunions des commissions

Il y a eu 5 rencontres; Paris, Octobre 2007; Strasbourg, Mai 2008; Paris, Octobre 2008; Ljubljana, Mai 2009 et Turin, Octobre 2009.

Nouveaux membres

Cinq nouvelles associations ont été intégrées au CPLOL depuis l'AG de Riga en 2007 : la Slovaquie, l'Islande, la Bulgarie, la Pologne et Malte. En octobre 2008 une Assemblée Générale extraordinaire a voté en faveur de l'admission de la Suisse en tant que membre à part entière. Les négociations sont actuellement en cours avec la Lituanie. Les discussions concernant la représentation espagnole se poursuivent avec ADUL (le membre actuel provenant d'Espagne), et le Consejo General de Colegios de Logopedas, qui est l'association parapluie des orthophonistes.

20ème anniversaire du CPLOL

En mai 2008 les commissions se sont réunies à Strasbourg, un lieu particulièrement approprié pour y célébrer le 20ème anniversaire du CPLOL. La FNO avait accepté d'organiser cette rencontre, qui s'est tenue au Parlement Européen de Strasbourg. Des discours ont été prononcés par les trois précédents présidents du CPLOL, ainsi que par la présidente actuelle et la secrétaire générale. Une rétrospective des activités du CPLOL au cours des 20 dernières années a été proposée par les représentants de la FNO. Environ 80 personnes étaient présentes.

Contacts avec l'International

En juin 2007 la présidente et la vice-présidente pour la Reconnaissance ont été invitées au congrès du Consejo General de Colegios de Logopedas à Barcelone. Cette association, qui représente environ 8000 orthophonistes en Espagne, a posé sa candidature pour adhérer au CPLOL. La présidente y a présenté le CPLOL. Une réunion informelle a également permis d'évoquer cette éventuelle adhésion.

Par ailleurs, la présidente a représenté le CPLOL au congrès IALP de Copenhague en août 2007. D'autres membres du CE du CPLOL, dont la secrétaire générale, les vice-présidents aux commissions Congrès, Formation et Reconnaissance étaient également présents. A cette occasion une rencontre avec les représentants ASHA a été organisée, et nous avons pu discuter de façon informelle avec les membres du bureau de l'IALP.

En août 2007 la présidente, la VP congrès et le trésorier se sont rendus en Slovénie, à Ljubljana, pour rencontrer l'équipe d'organisation du congrès et discuter des arrangements prévus pour ce congrès.

En novembre 2007 la présidente a été invitée à prononcer un discours à l'occasion du 80ème anniversaire de NVLF aux Pays-Bas. Au début 2008 la première réunion avec Mme Hilde Chantrain s'est tenue afin de discuter de la future candidature pour des subventions auprès des instances européennes, via le projet Tuning (cf. rapport de la commission formation). Ces contacts se sont intensifiés durant les 18 mois qui ont suivi, jusqu'à la soumission de la candidature en mars 2009. Précisons que la Secrétaire Générale, la VP à la commission formation, ont beaucoup travaillé sur ce projet avec Hilde Chantrain.

Les contacts avec ASHA (American Speech and Hearing Association) se sont poursuivis. En novembre 2008 la présidente a assisté au congrès qui se tenait à Chicago (USA). Durant un "déjeuner" des présidents, il y a eu des discussions intéressantes entre les présidents d'un certain nombre d'associations du monde entier.

En janvier 2009 le CE s'est réuni à Londres, afin de pouvoir également rencontrer les représentants du COTEC (conseil des ergothérapeutes de la communauté européenne), et de l'ER-WCPT (confédération mondiale de kinésithérapie- région Europe). La discussion très intéressante qui s'ensuivit a été très productive, permettant aux membres du CE de prendre connaissance des projets " Tuning " de ces deux associations et des contacts qu'ils avaient dans l'Union Européenne. Il a été décidé d'échanger régulièrement des informations et de les rencontrer une fois par an à l'avenir.

C'est également en janvier 2009 que le CE a rencontré les représentants du RCSLT pour discuter de la candidature pour le projet Tuning et du rôle potentiel du RCSLT dans ce projet.

Durant le congrès du CPLOL à Ljubljana, s'est tenue une réunion avec le président et le responsable du personnel d'ASHA afin d'évoquer des questions professionnelles communes et une éventuelle coopération future. Furent abordées entre autres les questions des échanges professionnels et de la recherche fondée sur des preuves.

C'est également à Ljubljana que le CE a rencontré le bureau de l'IALP. C'était une rencontre historique entre les deux comités exécutifs des deux organisations. Nous avons discuté de la formation, de la pratique et du processus de Bologne, ainsi que des possibilités de coopération future.

A Ljubljana, un déjeuner, organisé par le CPLOL, a réuni les présidents des associations d'orthophonistes représentés au congrès. Les représentants d'ASHA étaient également invités. Au total 21 personnes de 18 pays ont déjeuné ensemble, et discuté de façon informelle de la situation professionnelle dans les différents pays.

Des contacts ont aussi été pris avec DIETS (association de diététiciens pour l'amélioration de la formation en Europe), ainsi que l'EFAD (AM-SFD pour des mesures d'accompagnement à la spécialisation du bégaiement).

Le CE croit profondément qu'il est important pour le CPLOL de renforcer les liens avec d'autres organisations internationales. Du temps a été

nécessaire pour mieux comprendre les rôles de ces organisations, surtout ASHA et l'IALP. Le CE tente également de s'assurer que ces autres organisations perçoivent bien que le CPLOL est un réseau d'associations plutôt que d'individus, et qu'il existe en partie pour répondre au développement politique de l'UE.

Le CE a déjà commencé à identifier des moyens pour partager l'information et les ressources, et pour éviter les doublons. On s'attend à ce que les bénéfices de ces échanges s'accroissent, notamment en ce qui concerne la pratique fondée sur des preuves et le partage de normes de lignes de conduite pratique. Beaucoup des défis qui attendent la profession sont similaires dans les divers continents, et il est utile de comprendre comment les gens font face à ces pressions financières et de main d'œuvre qui affectent à présent la plupart des systèmes de santé.

Conclusion

Ce mandat a été bien rempli et occupé; nous attendons avec impatience la suite de ce développement positif dans les deux prochaines années, avec à sa tête le prochain Comité Exécutif. Plus de la moitié des membres du CE ont choisi de ne pas renouveler leur mandat, après de nombreuses années au CPLOL. Nous avons eu davantage de nominations par les pays membres pour les élections au CE, que de postes disponibles, ce qui est bon signe et démontre la bonne santé future du CPLOL et de notre profession. Nous espérons à l'avenir intégrer de nouveaux membres au CPLOL, car certains pays ne sont pas encore représentés. Nous espérons également que le projet Tuning prendra forme après une nouvelle candidature en 2010. Nous continuerons à travailler au développement de notre profession au travers de l'Europe, afin que tous les orthophonistes et logopèdes puissent exercer de façon efficace, et pour que tous nos patients bénéficient des meilleurs soins et rééducations.

Birgitta Rosén-Gustafsson

(Traduction: Frédérique Brin-Henry)

Rapport de la commission formation

L'objectif principal de la Commission Formation (CoF) est de promouvoir et maintenir la qualité de la formation des orthophonistes avant et après l'acquisition du diplôme, en Europe. Elle cherche également à disséminer et partager l'information concernant les lignes de conduite et l'innovation dans la formation des professionnels, et à favoriser la reconnaissance professionnelle et académique des orthophonistes au travers de l'Europe.

L'AG de mai 2007 à Riga a élu Pirkko Rautakoski en tant que vice-présidente en charge de la commission de reconnaissance. La CoF a tenu 4 réunions.

Durant ce mandat, les activités principales de la commission ont été de définir et de rédiger les principes de la Formation Professionnelle Continue (FPC), d'écrire une déclaration formelle sur la formation pratique au sein des programmes de formation initiale des orthophonistes, de collecter des données annuelles sur la formation des orthophonistes dans les pays de l'UE, et d'envoyer une candidature pour le projet UE.

Les travaux sur la Formation Professionnelle Continue se sont poursuivis durant ce mandat en raison de l'arrivée de plusieurs nouveaux pays membres ; puis les données ont été analysées. Les résultats en ont été présentés sous forme d'un poster au congrès de Ljubljana en 2009 et sont à présent disponibles sur le site du CPLOL.

Selon ces résultats la FPC est reconnue dans 65% des pays, elle est obligatoire dans 60% d'entre eux, mais dans seulement 25% des pays elle mène à une accréditation. Ces résultats ont servi de base pour la définition et des principes de la Formation Professionnelle Continue (FPC). Une étude sur l'inclusion de la pratique clinique dans la formation initiale des orthophonistes a également été proposée, et les résultats analysés montrent que le volume horaire d'enseignement pratique varie énormément selon les pays. Ces résultats ont servi de base pour la déclaration sur l'enseignement pratique.

Un questionnaire annuel sur la formation initiale des orthophonistes, les systèmes de formation, les niveaux de formation et leur nombre d'années, le nombre de centres de formation et le nombre d'étudiants variant selon les pays de l'UE a également été mené. On s'est tout particulièrement intéressés à la façon dont le processus de Bologne a pu être adopté, l'utilisation des crédits ECTS, etc. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site Internet.

De même, un questionnaire sur les compétences des orthophonistes en Europe a été diffusé à l'initiative de la FNO. Les résultats montrent que la plupart des compétences sont communes dans l'ensemble des pays interrogés ; cependant il existe quelques variations notamment en ce qui concerne les domaines du langage écrit et de la neurologie/neuropsychologie. Bien que la durée de la formation varie énormément selon les pays, il existe une similitude dans les domaines des troubles de la communication, du langage et de la parole qui sont pris en charge. Il existe par conséquent des différences dans la façon dont les troubles sont traités en profondeur au cœur des référentiels de formation.

Pour parvenir à des normes Européennes et des critères de qualité pour la formation des orthophonistes et pour la pratique orthophonique, le CPLOL a un projet pour lequel une candidature a été envoyée en mars 2009, dans le but d'obtenir des fonds européens. Hilde Chantrain de l'Université Lessius a aidé le CPLOL en coordonnant la candidature pour ce projet. Le projet prévu est un réseau au sein du programme de formation Tout au Long de la Vie de la Commission Européenne. Ce projet s'intitule Network for Tuning Standards & Quality of Education programmes for SLT in Europe (NetQues)/ réseau Tuning pour la qualité des programmes de formation des orthophonistes en Europe.

Le format "Tuning" vise à décrire les programmes en termes de niveaux d'études, de compétences et de résultats d'apprentissage. Le projet vise à mettre au point un langage commun à tous les partenaires, qu'il puissent utiliser pour décrire les processus en jeu dans la formation et les résultats de l'apprentissage. Il s'agit également de développer des approches d'assurance qualité. La candidature a réuni 61 partenaires incluant des associations professionnelles du CPLOL et des centres de formation de 28 pays d'Europe.

*Pirkko Rautakoski
(Traduction: Frédérique Brin-Henry)*



Rapport de la Commission Pratique Professionnelle

La Commission Pratique Professionnelle s'est réunie quatre fois : octobre 2007 à Paris, mai 2008 à Strasbourg, octobre 2008 à Paris et mai 2009 à Ljubljana.

Les principaux travaux de la commission PP ont porté sur la Journée Européenne de l'Orthophonie, la prévention, la demande de reconnaissance du statut participatif en tant qu'ONG pour notre organisation, la mise à jour du Profil Professionnel, la déclaration d'opinion sur la formation pratique, et la finalisation du nouveau Code Ethique.

La Journée Européenne de l'Orthophonie

L'Assemblée Générale de Riga a décidé de faire de la Journée Européenne de l'Orthophonie du 6 mars un événement annuel. La commission PP choisit un thème et un slogan tous les ans. Le contenu et les actions mises en place relèvent de la responsabilité des associations nationales. Le thème des deux dernières années était " les troubles neurologiques chez l'enfant et l'adulte " ; les associations pouvaient décider de traiter ce sujet seulement chez l'enfant, ou l'adulte, ou les deux. Le thème de l'année à venir est " La voix ". Un rapport complet des actions ayant été organisées dans chacun des pays est préparé chaque année pour la commission et le site web.

L'an dernier un rapport complémentaire, rédigé par le groupe de travail, a été soumis à la Commission Européenne. Il contenait l'historique et un récapitulatif des actions organisées lors de la Journée Européenne dans tous les pays européens. Il mentionnait un accroissement notable du nombre de pays faisant la promotion de cette Journée Européenne ; les actions proposées rencontrent de plus en plus de succès auprès du grand public, mais aussi des gouvernements et des autorités. Les évaluations finales montrent que la plupart des pays sont maintenant activement impliqués dans cette Journée Européenne et s'investissent en fonction de leur budget local, de leur politique nationale et du développement de la profession.

Projets Prévention

Tous les projets avaient été menés à bien par la commission précédente ; cette commission n'a eu qu'à finaliser les choses et est passée à d'autres sujets.

Le Code Ethique a été terminé et finalisé cette année par le groupe de travail. Il sera soumis à l'Assemblée Générale pour approbation. Ce tra-

vail s'est avéré plus compliqué que prévu, mais grâce aux efforts soutenus du groupe et des participants, ce code a été terminé à temps. Nous espérons que ce sera un bon outil pour toutes les associations européennes.

Le profil professionnel : Le groupe de travail a longtemps eu du mal à finaliser ce questionnaire, qui visait à nous donner une image plus complète de ce qui se passe autour de nous et plus particulièrement dans les différents pays européens. La difficulté a résidé dans le manque de coopération de certains pays européens. Ceci a eu pour effet de retarder le recueil des données via le questionnaire et donc certains de ces résultats ne sont pas exactement à jour. Les résultats définitifs seront néanmoins présentés pour approbation à l'AG de Turin en 2009.

ONG - statut participatif

Historique : il a été proposé que le CPLOL fasse une demande de statut d'ONG au Conseil de l'Europe (CdE). Il était entendu que cela ne générerait aucun financement direct, mais on pouvait s'attendre à ce que cela améliore l'image de marque du CPLOL et par conséquent puisse faciliter l'obtention de subventions extérieures.

Les organisations qui ont un statut participatif sont invitées en tant que membres observateurs aux sessions du CdE et peuvent participer à certaines consultations. La candidature peut se faire chaque année, mais il y a un délai très court entre le moment où le formulaire de candidature est disponible, et la date butoir de son renvoi. Les deux précédentes demandes du CPLOL auprès du CdE ont été rejetées. Un membre du CE du CPLOL qui travaillait à la candidature 2008 a appris qu'il existait une obligation de démontrer que l'organisation candidate travaille, dans un partenariat actif, avec d'autres ONG internationales possédant déjà ce statut participatif.

En mai 2008, un groupe de travail s'est formé au sein de la commission PP, afin d'identifier des ONG du domaine, et de travailler à la finalisation de la candidature pour 2009. Malgré de nombreuses tentatives et beaucoup d'efforts, nous n'avons pas pu obtenir de résultats sur ce point ; le groupe de travail a alors suggéré de reconsidérer la façon dont le groupe de travail devait fonctionner, et que nous devions plutôt tenter de remplir ce critère de coopération avec des ONGI, en cherchant des partenariats possibles. Il a également proposé de chercher à identifier un plus grand nombre de sources potentielles de subventions européennes, pour des projets qui pourraient être menés par le CPLOL (par ex le Fonds Social Européen). Le groupe de travail pourrait

s'attacher à mettre au point des propositions de projets directement et exclusivement en lien avec les buts et les objectifs du CPLOL, mais qui pourraient également remplir les critères de la CdE. Cela prendrait davantage de temps, et signifierait que la candidature devrait être laissée de côté pour le moment, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de remplir les diverses conditions nécessaires.

*Maria Christopoulou
(Traduction: Frédérique Brin-Henry)*

Rapport du Comité Congrès

Le 7ème congrès du CPLOL - "**Orthophonie en Europe: de la théorie à l'application clinique**" - s'est tenu à Ljubljana, en Slovénie, du 14 au 16 mai 2009.

Organisation

Le congrès a été co-organisé par le Comité Exécutif du CPLOL, l'association des orthophonistes slovènes, et le centre des congrès Cankarjev Dom (CC-CD). L'administrateur a préparé un site Internet extrêmement utile et attractif, où toutes les informations étaient disponibles (www.cplol.eu/congress2009).

Programme

Pour ce congrès, certaines améliorations souhaitables ont été réalisées, afin que la part d'organisation revenant au CPLOL soit plus efficace. Pour la première fois dans l'histoire du CPLOL, les intervenants potentiels devaient soumettre en ligne les résumés de leur communication ou de leur poster, à partir d'un système dédié. De plus, il n'y avait pas de comité scientifique pour lire les résumés et mettre au point le programme, mais 10 représentants ont relu un certain nombre de résumés de façon indépendante. La vice-présidente Congrès a conçu le programme en intégrant les résumés acceptés. Au total, 182 résumés ont été soumis, dont 166 (91%) en anglais. 11 propositions ont été rejetées ou retirées. Le programme définitif, sans compter les trois intervenants invités et les deux ateliers CPLOL sur la formation, comprenait 6 ateliers, 60 communications orales et 105 posters. Le ratio anglais/français est de 10 contre 1. La première version du programme a été mise en ligne juste à la fin de l'année 2008.

Actes

Toutes les communications et les posters qui ont été transmis par les intervenants sont en ligne à l'adresse suivante: (http://www.cplol.eu/congress2009_proceed/proceedings.htm).

Evaluation globale

Des commentaires informels nous ont assuré que l'ensemble des participants a apprécié le congrès, le réseau international et l'atmosphère agréable de Ljubljana. De façon plus formelle, le congrès a été évalué au moyen d'une grille avec une échelle de 5 niveaux, la même qui avait été utilisée lors du précédent congrès, et ce à des fins de comparaison.

320 participants ont assisté à ce congrès, dont 91 venaient de Slovénie (28%) et 31 étaient francophones (10%).

91 fiches d'évaluation ont été recueillies (28%).

Dans l'ensemble le congrès a répondu aux attentes de façon similaire au congrès de 2006 (moyenne 3,6). Considérant que le seuil de satisfaction est de 3, le coût de l'inscription (2,9), les stands d'exposition (2,6), et les repas et pause-café (2,6) ont été évalués en-dessous de ce seuil de satisfaction. Les frais d'inscription avaient augmenté de 50% par rapport à 2006 pour couvrir les coûts engagés, et le tarif des repas a été gardé au minimum pour la même raison. En dépit du travail intense fourni par le Centre des Congrès CD, seuls quelques exposants se sont montrés prêts à se déplacer en Slovénie, en raison peut-être également de la crise économique.

Les évaluations concernant les intervenants-pivot (3,5), et le thème (4,2) ont été légèrement moins fortes mais restent bonnes.

De plus, les sessions parallèles (3,6), les posters (3,8) et le lieu (4,1) ont été bien plus appréciés qu'en 2006, donc les efforts visant à améliorer le programme ont été payants.

L'organisation à la fois avant et durant le congrès a bénéficié d'une bonne évaluation (4,2). Le soutien technique (4,4) et l'interprétation (4,0) ont été appréciés comme pour le précédent congrès, mais la soirée de gala (4,1) a été cotée plus haut que la précédente.

Evaluation financière

Ce congrès a accueilli moins que les 400 participants prévus pour équilibrer le budget. En raison des mesures d'économie mises en place par le CE et le CC-CD, le déficit a pu être limité à 6000 euros (voir le rapport du trésorier). Un quart du coût total est grevé par les coûts de traduction. Le site internet et le programme avaient été traduits, et les interventions étaient acceptées aussi en français et en anglais. L'interprétation simultanée était assurée vers l'anglais, le français et le slovène. Une des conclusions à en tirer est qu'assurer l'interprétation vers les trois langues s'avère trop coûteux, et que cela ne pourra malheureusement pas être le cas à nouveau pour le congrès 2012.

Un autre aspect est que ce type de rencontre internationale ne peut être organisé sans un nombre incalculable d'heures de travail bénévole. Le congrès de Ljubljana a fourni une excellente opportunité de rencontrer les collègues d'endroits de l'Europe où il y a un petit groupe d'orthophonistes. Néanmoins, peut-être que seuls les congrès organisés dans des grandes capitales sont susceptibles d'équilibrer leur budget.

Hanneke Kalf

(Traduction: Frédérique Brin-Henry)



Rapport du Comité Reconnaissance

En mai 2006, l'Assemblée Générale du CPOLO a adopté à l'unanimité une déclaration selon laquelle le CPOLO "souhaite mettre en place une "plate-forme commune" pour la profession d'orthophoniste/logopède" (cf. paragraphe 1 de l'art. 15 dans la Directive 2005/36/EF du 7 Septembre 2005).

Selon le plan de projets adoptés par l'Assemblée Générale en mai 2007, la tâche de la commission était de "rassembler et établir une base pour la reconnaissance des diplômes".

Au cours de sa réunion du 27 et 28 octobre 2007 à Paris, la commission Reconnaissance s'est rendue compte qu'elle ne possédait pas assez d'informations sur ce point dans les pays membres, et notamment le nombre de candidatures, l'implication de l'association professionnelle dans le processus de reconnaissance etc.

La commission a alors décidé, dans un premier temps, de demander à tous les pays/associations membres, de l'aider à étudier la situation actuelle en ce qui concerne la reconnaissance des diplômés. Un questionnaire a été mis au point avec des questions concernant :

- ♦ La réglementation nationale de la profession
- ♦ La réglementation concernant la formation des orthophonistes
- ♦ La responsabilité dans la mise en place de la directive 2005/36
- ♦ L'implication de l'organisation professionnelle dans la reconnaissance des diplômes ou des qualifications professionnelles obtenues dans d'autres pays,
- ♦ La mise au point de "critères de qualifications professionnelles"
- ♦ Le nombre de cas d'orthophonistes réclamant la reconnaissance de leur diplôme dans les années 2003-2006
- ♦ La vérification des qualifications/compétences linguistiques dans la langue du pays d'accueil.

Les résultats préliminaires à ce questionnaire ont été présentés en mai 2008 et les résultats quasi définitifs en octobre 2008 - les résultats définitifs ont fait l'objet d'un poster présenté au cours du congrès CPOLO de mai 2009.

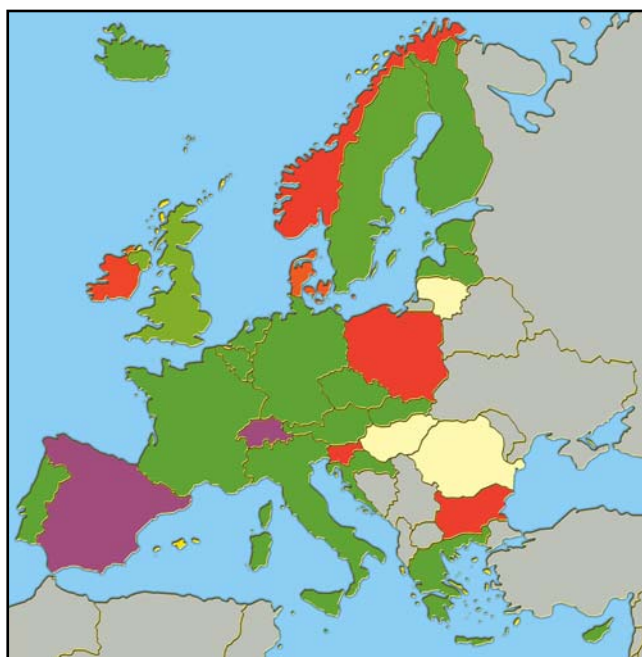
La situation actuelle en Europe - selon les résultats obtenus grâce à cette étude - est la suivante (en résumé) :

- ♦ 27 associations membres du CPOLO, émanant de 26 pays ont répondu au questionnaire;

- ♦ La profession est réglementée par l'état dans 20 pays
- ♦ La formation est reconnue /réglementée légalement dans 21 pays.
- ♦ L'organisation professionnelle est impliquée dans la reconnaissance des diplômes dans 11 pays, et n'est PAS impliquée dans 15 pays.
- ♦ Des "critères pour les qualifications professionnelles" ont été établies dans 9 pays.
- ♦ Dans 8 de ces pays, l'organisation professionnelle a été impliquée dans la sélection de ces critères.
- ♦ Le nombre de cas d'orthophonistes réclamant la reconnaissance varie de moins de 10 cas dans 9 des pays ayant répondu, de 10 à 100 cas dans 4 pays, à plus de 100 cas dans 3 pays, le maximum de 1005 cas étant en France - au total, de 2003 à 2006.

Au cours de la réunion de la commission en octobre 2008, les résultats ont été examinés puis une déclaration provisoire a été rédigée, en tenant compte des résultats au questionnaire mais aussi du fait qu'à ce moment là le CPLOL s'apprêtait à établir la candidature au projet NetQues (projet Tuning pour les centres de formation en Europe -un outil pour la formation des orthophonistes).

Au cours de la réunion de mai 2009, la commission a poursuivi la discussion sur les projets futurs de la commission et mis au point sa présentation pour l'Assemblée Générale en octobre 2009 - le fait étant que l'AG avait chargé la commission de travailler sur le projet de plate-forme, mais la commission était parvenue à la conclusion que cela ne serait pas un projet adéquat pour le moment.



Durant la réunion du mois de mai, un accord a été trouvé concernant une motion/déclaration pour l'Assemblée Générale 2009 qui précise :

*En raison de la demande du CPLOL pour des normes a minima visant l'harmonisation de la formation initiale au sein de l'Union Européenne,
En raison de l'extrême variété dans les niveaux et les contenus de la formation en Europe,
En raison du réel progrès dans la reconnaissance des diplômes pour notre profession apporté par la directive 2005", qui reconnaît les compétences linguistiques en tant que paramètre,
Il semble inopportun à ce moment de continuer à travailler à la mise en place d'une plate-forme, car cela ne permettrait pas une reconnaissance automatique.*

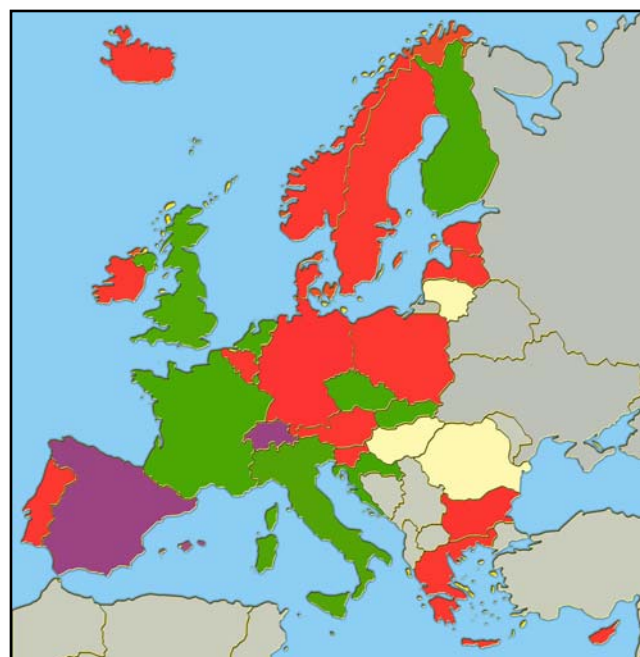
En revanche, nous devons:

- *Faire le maximum pour le projet NetQues, sur lequel s'appuie le CPLOL afin d'obtenir l'harmonisation de la formation initiale au niveau Mastère,*
- *Examiner au cas par cas, les difficultés qui peuvent intervenir dans l'application de la directive dans un pays donné.*

Même si la commission reconnaissance, par cette déclaration, recommande à l'Assemblée Générale de reconsidérer la décision concernant la plate-forme, il reste des tâches et des questions à traiter, par exemple la situation en Grèce et les possibilités et les défis qui émanent de la relation entre l'Espagne et les pays latino-américains.

Bent E. Kjær

(Traduction: Frédérique Brin-Henry)



Rapport du GT - structure, fonctionnement et financement du CPLOL

Membres du GT

Georges (GR) - Rositsa (BUL) - Jean-Marc (FR) - Valdis (ICE) - Joe (GBR) - Marie-Claire (BE) - Michèle (CH)

Mandat

Établir une analyse de la situation actuelle et élaborer une proposition pour un fonctionnement meilleur et plus efficace du CPLOL.

Résultat escompté

Proposition concrète de structure, fonctionnement et financement de l'organisation et de la mission du CPLOL.

Analyse

4 thèmes ont été extraits de la discussion des membres du CPLOL et du Groupe de Travail :

1. Gestion au quotidien

Des problèmes sont rapportés au niveau des délégués, de la communication, des décisions, et de la planification des projets.

Des démarches possibles sont proposées comme l'élaboration d'un cahier des charges du délégué, la révision du cahier des charges du CE, la mise à jour du règlement intérieur, l'établissement de systèmes de planification des projets de contrôle et l'évaluation des groupes de travail par rapport au nombre et aux mandats.

Ces démarches sont étroitement liées également au besoin urgent de clarifier et repréciser les missions du CPLOL.

Le travail a été repris en partie par le CE, qui a entrepris de mettre à jour le règlement interne en tenant compte des réflexions du GT pour résoudre des contradictions avec les statuts et d'autres ambiguïtés gênantes.

2. Représentativité

Tous les membres doivent avoir la possibilité de faire entendre leurs avis et doivent être capables d'influer sur les débats et les décisions.

L'égalité de poids entre les pays est mise en cause par le nombre de pays membres (argumentaire FNO/UNADREO - 2004/2005). La FNO a proposé l'introduction d'un vote proportionnel et des votes par majorités qualifiées. Cela pourrait se baser sur la population des pays, ou sur le nom-

bre d'orthophonistes dans les pays. Un sous-groupe a commencé l'analyse de cette question, mais les résultats n'ont pas encore été discutés par le GT.

3. Finances

La cotisation au CPLOL a été modifiée par l'AG de 2007. La FNO avait proposé des alternatives et des moyens possibles de réduire les frais. Le GT n'a pas discuté de ces propositions jusqu'ici.

4. Vision politique

Le projet que soutient le CPLOL pour la profession en Europe se doit d'être ambitieux et dépasse de manière évidente des intérêts particuliers ou nationaux pour permettre à la profession, dans un avenir proche, d'être " tirée vers le haut " dans toutes ses composantes.

Dans cet esprit, les résolutions, décisions et propositions du CPLOL doivent être élevées, à l'exemple de pays qui ont réussi dans certains domaines: il en est ainsi par exemple pour la formation (initiale et continue), le statut professionnel, ou les pratiques professionnelles.

Conclusions

- ❖ Définir un mandat clair pour le GT contenant les modalités de modération et de rapport au CE
- ❖ Définition plus précises des tâches et responsabilités des délégués et des membres du CE
- ❖ Créer un GT pour la révision et/ou la création de documents internes réglant le fonctionnement
- ❖ Analyser les répercussions financières avec la proposition française et proposer des chiffres clairs pour les associations
- ❖ Faire une proposition concrète de représentation
- ❖ Évaluer la nécessité de révision et modification des statuts

Documents à adopter

Principes relatifs à la Formation Continue Professionnelle

Définition

La formation continue professionnelle (FCP) est définie comme un ensemble d'actions de formation par lesquelles les orthophonistes (logopèdes) maintiennent et développent tout au long de leur carrière leurs compétences professionnelles afin de garantir une bonne pratique professionnelle.

Principes de la formation continue professionnelle (FCP)

1. Développer régulièrement leurs compétences professionnelles par la FCP est une obligation éthique pour les orthophonistes, conformément au code éthique du CPOLO.

2. La FCP doit être considérée comme un complément et une mise à jour de formation et ne saurait se substituer à la formation initiale des orthophonistes.

3. La FCP devrait pouvoir faire partie à terme de

l'accréditation professionnelle et de l'évolution de carrière du praticien.

4. Afin de la rendre accessible à tous les orthophonistes, la formation continue professionnelle peut prendre différentes formes pour autant qu'elles soient en relation avec la pratique professionnelle.

5. Les contenus de la FCP doivent être liés :

- ◆ aux besoins professionnels actuels du moment
- ◆ aux évidences basées sur la preuve
- ◆ aux connaissances scientifiques actuelles contemporaines
- ◆ aux standards professionnels
- ◆ et ils devraient définir clairement les résultats d'apprentissage (learning outcomes).

6. Si elle existe, l'autorité en charge de l'accréditation doit réguler les activités de FCP en collaboration avec les associations professionnelles.

Réajustement de la décision de mise an place d'une plate-forme commune

Compte tenu de la demande du CPOLO de normes servant à harmoniser la formation initiale dans l'Union européenne,

Compte tenu de l'extrême variété des niveaux et des contenus de formation actuels en Europe,

Compte tenu des réelles avancées en matière de reconnaissance des diplômes pour notre profession permises par la directive " qualifications " de 2005 qui reconnaît la maîtrise linguistique comme paramètre,

Il apparaît peu opportun d'élaborer actuellement un projet de Plate Forme qui ne permettrait pas une automatisation de la reconnaissance.

En revanche, il nous faut :

- ◆ porter nos efforts sur le projet NetQues* sur lequel le CPOLO pourra s'appuyer pour obtenir l'harmonisation des formations initiales au niveau Master,
- ◆ prendre en compte au cas par cas les difficultés éventuelles d'application de la directive dans un pays.

* Network for Tuning Standards & Quality of Education programs for SLT in Europe

Déclaration d'opinion sur la formation pratique dans les référentiels de formation initiale des orthophonistes

1. Introduction

Les minima incompressibles du CPLOL pour la partie pratique au sein de la formation initiale ont procuré des lignes directrices sur le contenu et l'organisation de la formation initiale des orthophonistes (voir la révision des Minima Incompressibles de la formation mis au point par la Commission Formation et adoptés par l'Assemblée Générale à Riga le 12 mai 2007).

Cette déclaration est en lien avec les composantes pratiques au sein de la formation pratique des futures orthophonistes et inclut les stages pratiques dans des secteurs de santé, de l'Education, ou bien dans d'autres lieux d'exercice (voir ci-dessous " Pratique Clinique "). Elle a pour but de souligner l'importance de la qualité, de la quantité et du rôle de la pratique clinique dans la formation des orthophonistes.

La pratique clinique est un élément-clé de la formation des étudiants, au cours de laquelle, grâce à un encadrement professionnel, ils apprennent à développer et affiner leurs compétences spécifiques à l'orthophonie, en intégrant et en appliquant leurs connaissances dans les aspects cliniques de leur exercice futur et en développant l'attitude réflexive essentielle du praticien orthophoniste.

Les compétences et les outils professionnels présentés à l'étudiant dans les stages ne peuvent en aucun cas être remplacés par des études de nature purement théoriques.

2. Principes

Les minima incompressibles révisés (adoptés à Riga le 12 mai 2007) détaillent les principes suivants sur la pratique clinique:

" 5. Les études doivent intégrer l'enseignement de la théorie, de compétences méthodologiques scientifiques, ainsi que l'enseignement de l'application pratique de la théorie,

et inclure une partie non négligeable de pratique clinique.

7. La formation doit permettre aux étudiants d'acquérir et de démontrer une connaissance générale dans tous les domaines, lui permettant de travailler avec tous types de patients de tous les âges, présentant des troubles de la communication et/ou de la déglutition, y compris dans la prévention de ces troubles.

8. La formation doit permettre à l'étudiant de prendre conscience des responsabilités éthiques et juridiques du contexte dans lequel s'inscrit l'exercice de sa profession, et de la nécessité de la pratiquer dans le respect de la sécurité et de l'éthique. "

3. Points principaux

Afin de s'assurer de la qualité de la formation initiale des orthophonistes, il est impératif que la pratique clinique

- Soit une part intégrante obligatoire de la formation initiale
- Représente une partie substantielle du programme de formation
- Soit encadrée par des professionnels compétents et expérimentés
- Soit intégrée aux études théoriques et soit organisé sur l'ensemble du cursus
- Soit suffisamment variée pour préparer l'étudiant à être compétent face à une variété importante de contextes et d'exercices différents et à être capable de prendre en charge des situations nouvelles.

3a) Il est impératif que la pratique clinique soit une part intégrante obligatoire de la formation initiale. Afin de devenir un praticien compétent, il est tout aussi important de maîtriser les compétences pratiques et méthodologiques, que la théorie du domaine de l'orthophonie.

3b) Afin que l'étudiant puisse acquérir et

intégrer les compétences-clés de la pratique clinique en tant qu'orthophoniste, ces compétences doivent avoir été travaillées et exercées fréquemment, dans diverses situations pour que l'étudiant puisse les généraliser et les maîtriser complètement. La quantité de pratique clinique proposée à l'étudiant doit être substantielle et suffisamment variée pour que ce processus de maîtrise puisse se mettre en place. La pratique clinique doit se monter au minimum au quart des heures du programme de formation.

3c) Pour s'assurer de la qualité de la pratique clinique il est essentiel qu'elle soit encadrée par des orthophonistes compétents et qualifiés (qui possèdent eux-mêmes ce mélange spécifique entre les compétences en orthophonie, la compréhension et la connaissance qui permettent de préparer l'étudiant à ses responsabilités futures).

Afin d'atteindre cet objectif

- ♦ Les maîtres de stage doivent toujours être approuvés et nommés par l'université (qui forme les orthophonistes).
- ♦ Les maîtres de stage doivent bénéficier d'une reconnaissance pour le rôle important qu'ils jouent.
- ♦ Ils doivent avoir au minimum une expérience professionnelle de deux ans à temps plein, dans le domaine qu'ils vont encadrer, avant d'être susceptibles d'accueillir des étudiants.
- ♦ Les maîtres de stage doivent être formés à l'encadrement et pouvoir s'appuyer sur des recommandations fournies par l'université afin de pouvoir développer les compétences nécessaires à la formation des stagiaires; ils doivent recevoir des informations relatives au format et aux contenus de la formation initiale.
- ♦ Les maîtres de stage doivent entreprendre de la formation continue professionnelle et être régulièrement évalués.

3d) Afin que l'étudiant puisse relier les connaissances théoriques pratiques avec les compétences, il est préférable que la théorie et la pratique soient abordées simultanément afin

de permettre à l'étudiant d'acquérir un raisonnement adéquat fondé sur des preuves ainsi que des compétences cliniques.

3e) La pratique clinique doit permettre à l'étudiant de travailler avec tous types de patients et de pathologies du langage, de la communication et de la déglutition. Il est donc nécessaire que l'étudiant :

- soit au contact de patients présentant toutes sortes de troubles de la communication et/ou de la déglutition.
- ait une expérience qui porte sur des patients de tout âge.
- aie la possibilité d'observer le travail d'une variété d'orthophonistes.
- travaille directement avec les patients, leur entourage ou les soignants, et les représentants d'autres professions.
- soit familiarisé avec l'administration d'outils adéquats, appropriés et récents pour les bilans, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, standardisés ou non, formels ou non.
- soit formé à planifier, exécuter, évaluer et adapter les rééducations selon les résultats au bilan et les progrès observés en séances.
- soit entraîné à donner des conseils et de l'information sur les difficultés de son patient, sur le diagnostic et la prise en charge, ainsi que sur la façon de limiter l'impact du trouble chez le patient.

Internat

A l'issue de sa formation initiale il est conseillé que les étudiants puissent avoir la possibilité de débiter leur vie professionnelle dans une situation contrôlée et avec le soutien d'autres orthophonistes. Les nouveaux diplômés doivent ainsi avoir la possibilité d'effectuer un internat ou une période d'exercice clinique sous supervision. Cet internat doit être supervisé par un(e) orthophoniste expérimenté(e).

Cadre d'exercice éthique en orthophonie

Introduction

Le CPLOL considère que l'objectif de l'orthophonie en Europe est de contribuer au bien-être de toutes les personnes qui y ont recours, en accord avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Dans ce document, nous avons utilisé le terme de "patients" pour évoquer toutes les personnes présentant des troubles de la communication à qui l'orthophoniste fournit un service professionnel. Les orientations éthiques décrites ici ont pour but de fournir une base pour la rédaction et la mise à jour des codes éthiques nationaux, et accompagner toutes les réflexions du domaine.

Les codes éthiques des orthophonistes au travers de l'Europe sont des variantes qui reflètent les conditions particulières d'exercice dans chacun des pays. Cependant, nous pensons qu'il existe des principes fondamentaux qui vaudront dans n'importe quelles circonstances, et qui seront pertinents dans la sélection de conseils donnés à un niveau plus local.

Au sein de chaque pays, ce code éthique prendra en compte les lois nationales, les réglementations qui s'appliquent aux soins de santé comme aux professionnels de santé, et les modalités nationales d'exercice. Les codes seront différents selon qu'ils sont formulés comme des exigences, des interdits, des principes généraux, ou bien une combinaison de tout cela. Nous précisons ici les principes éthiques auxquels nous devons nous référer, les devoirs éthiques qui en émergent, et les domaines principaux de la pratique orthophonique dans lesquels nous pouvons identifier des difficultés particulières.

Principes éthiques et devoirs

L'approche bioéthique dans l'éthique des soins de santé peut se décrire au travers de principes éthiques qui assurent une justification des prises de décision, et qui peuvent se décliner en des codes plus détaillés, reflétant les questions plus spécifiques à la pratique orthophonique. Ces principes sont :

- ♦ Respecter l'autonomie et la dignité des personnes
- ♦ Agir au bénéfice des personnes et contribuer à améliorer leur qualité de vie
- ♦ Eviter toute action susceptible de faire du mal aux personnes

- ♦ Agir de façon équitable et juste envers les personnes et la société.

Ces principes sont le fondement de nos **responsabilités éthiques communes envers nos patients**, et notamment :

- Obtenir le consentement éclairé du patient
- Maintenir la confidentialité
- Communiquer efficacement
- Donner un avis et des conseils argumentés et honnêtes
- Agir dans les limites de ses propres connaissances et compétences
- Agir dans l'intérêt du patient
- Respecter les habitudes morales, culturelles et sociales des communautés locales
- Tenir des dossiers précis, objectifs et complets
- Agir en se fondant sur des preuves scientifiques et un consensus professionnel
- Maintenir et développer ses propres compétences tout au long de sa carrière
- Encadrer efficacement toute tâche de rééducation qui aurait été déléguée à autrui
- Travailler dans un cadre pluridisciplinaire et coopérer avec les autres professionnels.

Ces principes sous-tendent également nos **devoirs envers la profession**, puisque notre comportement et notre conduite influent sur la capacité de la profession à poursuivre son travail au bénéfice du patient. Ces besoins se traduisent notamment dans :

- Le comportement personnel dans son exercice professionnel et au-dehors
- Le maintien de la réputation de la profession
- La volonté d'éviter toute action qui pourrait porter préjudice à la profession dans son ensemble ou à un de ses membres.

Le CPLOL est conscient que ces **principes peuvent entrer en conflit** dans certaines situations, et que les orthophonistes doivent gérer l'interaction entre ces diverses obligations dans le cadre de la prise en charge d'un patient, pour décider de la marche à suivre.

Cela peut se manifester dans les situations suivantes :

- le dilemme entre le respect de la confidentialité et le besoin d'agir pour protéger un enfant ou un adulte vulnérable
- le cas où un patient et ses parents/l'entourage

ont des opinions différentes sur la nécessité de poursuivre ou non la rééducation - ou sur le contenu de la rééducation

- les situations où le jugement clinique d'un orthophoniste quant aux besoins d'un patient est en conflit avec la politique globale ou locale des soins.

Il n'existe pas de règle pour la résolution de ces conflits, et c'est l'orthophoniste lui-même qui doit choisir le principe devant prévaloir dans la situation en question. Chaque individu doit identifier les principes éthiques implicites dans chaque prise de décision clinique et doit tenter de faire référence explicitement à ces principes communs qui sont partagés et mis en œuvre par les orthophonistes européens.

Des défis particuliers pour l'orthophonie

L'orthophoniste, en prenant en charge ses patients, doit pouvoir rendre compte de ses décisions cliniques et thérapeutiques, cependant il ne peut être tenu responsable d'une obligation de résultats, dans la mesure où l'obtention de résultats thérapeutiques dépend de multiples causes extérieures échappant à son contrôle. *)

Le CPLOL considère qu'il existe des problèmes éthiques spécifiques au travail de partenariat avec les patients qui présentent des troubles de la communication, et avec leurs familles ou leur entourage.

Cela aura une influence sur:

- Les explications données sur les résultats du bilan
- Les décisions concernant la rééducation et la prise en charge
- L'obtention du consentement éclairé

Les principes éthiques doivent s'appliquer avec prudence, et en tenant compte des conséquences qu'ont les difficultés de communication pour les patients. Les décisions cliniques et les prises en charge doivent reposer sur une bonne connaissance des facteurs cognitifs et psychologiques qui peuvent être associés à un trouble de la communication. Toute décision concernant la prise en charge du patient doit tenir compte de l'ensemble des facteurs affectant le patient dans son environnement. Il est clair qu'il existe des problèmes et des défis spécifiques à la prise en charge en orthophonie de patients et de populations où coexistent plusieurs langues maternelles, par des orthophonistes d'origine linguistique différente. *)

De plus, les orthophonistes doivent prendre en compte la capacité intellectuelle qu'ont les personnes avec lesquelles ils travaillent, et leur capa-

cité à donner un consentement éclairé. Cette question aura pu être légiférée dans certains des pays membres. Même dans ce contexte légal, le fait de considérer a priori que la personne dispose de toutes les capacités à prendre ses décisions découle des principes éthiques et est fondamental pour vérifier qu'elle est traitée d'une manière éthique. La responsabilité principale de l'orthophoniste peut être de s'assurer que d'autres font bien la différence entre les déficits cognitifs, les difficultés de langage ou de communication et les troubles intellectuels. On doit également noter que le jugement sur la capacité intellectuelle doit seulement être porté en lien avec une circonstance spécifique et n'est pas fixe. Toute décision prise au nom de quelqu'un qui est considéré comme incapable de prendre des décisions en son propre nom, doit être justifiée en respectant les intérêts de l'individu.

On doit également ajouter que dans une grande mesure, l'orthophoniste est invité à contribuer à la prise de décision éthique dans un contexte pluridisciplinaire plutôt qu'en tant que praticien autonome. En tant que tel, l'orthophoniste doit reconnaître les normes éthiques d'autres professionnels, et les décisions prises doivent tenir compte à la fois des dommages potentiels tout comme des bénéfices imputables à la prise en compte globale de chaque cas.

Lorsqu'il recourt à des **procédures dans lesquelles il existe un risque spécifique** pour le patient (utilisation de techniques physiques invasives, ou d'approches psychologiques et thérapeutiques moins bien connues), l'orthophoniste doit obtenir:

- Un consentement spécifique
- Une formation et des compétences supplémentaires et spécifiques (si elles n'ont pas été délivrées par la formation initiale)
- Un partenariat approprié avec d'autres professions pour s'assurer que les risques sont minimes et que l'on évite tout préjudice pour le patient.

Ces situations seront traitées par des procédures et des normes pratiques spécifiques adaptées au lieu d'exercice.

Conclusion

Une pratique éthiquement valide est essentielle et représente un vrai défi pour notre profession, et les orthophonistes doivent apprendre à identifier les dimensions éthiques dans leur pratique clinique. Cette réflexion tente de guider les orthophonistes et les organisations regroupant les orthophonistes sur leur façon d'aborder une pratique

éthique. Cette guidance se réfère naturellement aux volontés du CPLOL d'encourager une pratique éthique en Europe.

Références et liens:

- ♦ UK Clinical Ethics network <http://www.ethics-network.org.uk/>
- ♦ Beauchamp, TL and Childress, JF (2001) Principles of Biomedical Ethics 5th Edition Oxford: University Press
- ♦ Communicating Quality 3: (2006) RCSLT's guidance on best practice in service organisation and provision. London: RCSLT

- ♦ Health Professions Council (2008) Standards of conduct, performance and ethics. London: HPC

(Theodora Bontsiou, Trine-Lise Dahl, Ingrid Kongslov, Karin Müller-Römheld, Joe Reynolds, Linda Schrey-Dern, Hazel Roddam. October 2008.)

**) cette phrase a été ajoutée après que le groupe de travail ait achevé son travail. Elle sera commentée au cours de l'AG.*

LES COMPTES

Rapport sur les années 2007 et 2008

L'analyse des finances 2007 a révélé un déficit de plus de 34000 euros, dont la cause principale était le déficit sur le congrès de Berlin, qui a eu lieu en 2006. Cependant, nous sommes presque rentrés dans nos frais en 2007 en ce qui concerne les dépenses courantes, si on laisse hors de compte cette charge exceptionnelle. C'était le cas, malgré le fait que l'Assemblée Générale a eu lieu en 2007, qui a donné des frais de logement plus élevés, à cause de la durée des réunions.

Les comptes 2008 donnent les résultats de la première année où le nouveau taux de cotisation était entré en vigueur. Par conséquent, nos revenus ont augmenté de façon significative. Les dépenses pendant l'année étaient moins élevées que prévu, surtout en ce qui concerne les réunions des commissions. Nous avons donc fait un surplus de plus de 23000 euros, ce qui nous a permis de remplir le trou dans nos réserves, dans une certaine mesure.

Le Comité Exécutif a passé en revue la situation financière, et a décidé de ne pas proposer de changement dans le taux de cotisation, à l'AG de 2009. Le CE est assuré que le CPLOL devrait maintenir son équilibre financier pendant les deux années prochaines, sous condition de gérer attentivement le budget.

Malgré les efforts de planification et de réduction des frais, nous avons fait un déficit de 6100 euros

sur le Septième Congrès du CPLOL. Le rapport sur le congrès donne plus de détails sur la manifestation. Cette perte réduira le surplus que nous avons prévu pour cette année, mais nous espérons néanmoins rentrer dans nos frais.

Les budgets prévisionnels pour 2009 et 2010 continuent à démontrer le nouveau taux de cotisation, et ils présument qu'il n'y aura pas de changements majeurs dans les coûts de déplacement et de logement pendant ces deux années. Dans le budget 2010, il y a une dépense exceptionnelle pour renouveler le logiciel pour notre site web ; une mise à jour dont nous avons grand besoin. Ce projet est toujours en cours d'élaboration, et nous avons l'intention de produire un plan définitif avant la fin de l'année.

Si nous regardons les actifs du CPLOL d'un point de vue plus global, il est évident que nous continuons à profiter énormément du temps et du travail des délégués et des associations membres ; il est impossible de donner une valeur financière aux engagements des participants. Personne ne reçoit de salaire pour leur travail au sein du CPLOL, ni les délégués, ni les membres du CE.

Le trésorier remercie les délégués et les collègues du CE de leur soutien dans la gestion financière de nos travaux; un remerciement tout particulier aux délégués qui ont accepté la responsabilité de trouver dans leur pays des lieux convenables pour les réunions.

Joe Reynolds

CPLOL Accounts Summary 2007 and 2008				
Income				
	All amounts in euros			
	2007		2008	
Subscription fees 1		89.545,00		108.868,50
Subscription fees 2		1.526,66		217,50
Interest received		2.456,75		3.063,94
Other		2.458,00		1.577,00
Total income		95.986,41		113.726,94
Expenditure				
	2007		2008	
	Subtotal	Total	Subtotal	Total
Gen Assembly +commissions				
travelling expenses	26.003,47		30.333,95	
accommodation expenses	49.463,55		31.145,16	
miscellaneous	0,00			
		75.467,02		61.479,11
Executive committee				
travelling expenses	12.143,60		12.311,82	
accommodation expenses	6.727,62		3.228,42	
miscellaneous				
		18.871,22		15.540,24
Projects				
international relations	1.698,28		2.537,20	
congress	30.000,00		5.000,00	
		31.698,28		7.537,20
Administration				
secretariat	0,00		0,00	
translation	4.168,83		5.191,60	
account charges	161,02		102,87	
bank fees	0,00		0,00	
treasury and cash	173,60		0,00	
internet site	0,00		231,20	
		4.503,45		5.525,67
Totals		130.539,97		90.082,22
Surplus+/-deficit- on year		-34.553,56		23.644,72

CPLOL expected budgets /budgets previsionnels

All figures in euros

		2009	2010
Income/Recettes	Subscriptions/Cotisations	105.000	105.000
	Interest/Intérêts	2.000	1.000
	Other/Divers	1.000	1.000
Total/En tout		108.000	107.000
Expenditure/Dépenses	GA/AG Commissions	70.000	65.000
	CE/EC	15.000	15.000
	Projects/Projets	10.000	10.000
	Administration	8.000	18.000*
Total/En tout		103.000	108.000
Surplus ou/or deficit		Surplus 5.000	Deficit -1.000

*The 2010 figures include a one-off cost to upgrade our website software.

*Les chiffres 2010 contiennent une dépense exceptionnelle pour renouveler le logiciel pour notre site web.

Proposition du CE sur délégués supplémentaires

Introduction

Quand les Statuts du CPLOL ont été modifiés, pour passer de trois délégués à deux délégués par pays, il y a eu un accord pour permettre aux pays membres d'envoyer des délégués supplémentaires à leurs frais. Quelques-uns des pays membres ont choisi d'envoyer un délégué supplémentaire, ou plus d'un, et ils ont payé les frais de voyage et de logement. Cependant, nous n'avons pas demandé le remboursement des autres frais. Il peut y avoir des frais supplémentaires pour les repas et les pauses, et le nombre supplémentaire de personnes surcharge parfois les salles de réunion. Ces frais sont assez variables, d'abord parce que nous avons des contrats assez variables avec les hôtels.

Il est proposé que les pays membres puissent envoyer, à leurs frais, un maximum de deux représentants supplémentaires aux réunions des commissions, et contribuent aux frais supplémentaires à hauteur de 100 euros par représentant et par commission.

Candidatures

Feuilles de Candidatures reçues

POSTE	CANDIDAT	ASSOCIATION
Présidente	Hanneke Kalf	Nederlandse Vereniging voor Logopedie en Foniatria, Netherlands
Secrétaire Générale	Aileen Patterson	Royal College of Speech and Language Therapists, UK
Tresorie	Gro Hartveit	Norsk Logopedlag, Norway
V-P Formation	Anja Lowit	Royal College of Speech and Language Therapists, UK
	Rositsa Iossifova	Bulgarian National Association of Logopedists, Bulgaria
V-P Pratique Professionnelle	Maria Christopoulou	Association of Registered Speech-Language Pathologists, Cyprus
	Michèle Kaufmann-Meyer	Association Romande des Logopédistes Diplômés, Suisse
V-P Congrès Scientifique		
V-P Reconnaissance	Philippe Betrancourt	Federation Nationale des Orthophonistes, France
	Raffaella Citro	Federazione Logopedisti Italiani, Italie

Les CVs des candidats

Hanneke Kalf (1961) travaille en tant qu'orthophoniste senior, épidémiologiste Clinique et docteur au Centre Médical Nijmegen de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas.

Elle est impliquée dans le développement de la profession grâce à ses travaux de recherche et en étant chargée de cours dans le domaine de la dysphagie de l'adulte et l'orthophonie dans la maladie de Parkinson, aux Pays-Bas et à l'étranger ; ses recherches sont actuellement centrées sur la physiopathologie et la prise en charge de la dysphagie et du bavage dans la maladie de Parkinson.

Elle a été active au sein de l'Association hollandaise des orthophonistes (NVL) durant de nombreuses années et est représentante au CPLOL depuis 2003. Depuis 2005 Hanneke est vice-pré-

sidente de la Commission Pratique Professionnelle et a été également chargée en 2006 du 6ème congrès CPLOL à Berlin. Depuis 2007 elle a été vice-présidente chargée du 7ème congrès du CPLOL à Ljubljana.



Aileen Patterson

Je suis orthophoniste et également enseignante. J'ai obtenu une licence en Sciences de l'Education/Psychologie, et un master en Recherches Sociales Appliquées. J'ai travaillé auprès d'une grande variété de patients, et je dirige les études d'orthophonie à l'Université d'Ulster depuis 20 ans.

J'ai été chargée du dossier de la Formation et de la Recherche au sein du CA du RCSLT et je suis

représentante au Conseil des Professions de Santé, l'autorité qui valide les programmes au Royaume Uni. J'ai également participé dans ce même conseil à la commission d'investigation qui a travaillé à la détermination des critères pour l'aptitude à exercer notre profession.

Je participe aux examens dans d'autres centres de formation et je suis chargée de cours dans plusieurs universités européennes. Depuis que je suis devenue représentante au CPLOL j'ai été élue Vice-Présidente à la Formation et depuis un mandat en tant que Secrétaire Générale. Je souhaite rester impliquée et suis volontaire pour accompagner le CPLOL dans le développement de l'orthophonie en Europe et dans le monde entier.



Gro Hartveit

Orthophoniste depuis 2001.

Lieu d'exercice: Statped Vest, un centre de Ressource à Bergen, Norvège, qui fait partie du système national de soutien aux enfants en difficultés.

Domaine de travail: Problèmes de bégaiement. Je travaille avec des enfants, des jeunes et des adultes.

Références: Je suis vice-présidente de l'Association Norvégienne des Orthophonistes : "Norsk Logopedlag (NLL)", et je suis membre du bureau depuis 2004.

De 2002 à 2004, j'étais Secrétaire Générale puis Présidente de la région ouest du NLL.

Représentation au CPLOL : Je représente l'association norvégienne depuis 2007, et avant cela, j'étais suppléante d'une des représentantes nommées.

J'ai également une expérience d'enseignante auprès d'enfants d'écoles ordinaires, et pour des enfants en difficultés, et j'ai travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de l'information et le marketing.



Anja Lowit

Après avoir terminé mes études secondaires en Allemagne, j'ai suivi des études d'orthophonie en Grande Bretagne. J'ai obtenu la licence à l'Université de Reading en 1991, puis le doctorat à l'Université de Newcastle en 1997. J'ai travaillé durant cette période auprès d'une patientèle variée.

Depuis 1996 je travaille comme enseignante dans le département d'orthophonie de l'Université de

Strathclyde. J'enseigne la théorie et la pratique clinique à des étudiants en formation initiale, et je supervise le travail de recherche d'étudiants diplômés. J'ai assumé un certain nombre de postes administratifs et je suis actuellement directrice adjointe des études.

J'interviens également hors de l'Université soit pour des cours au sein d'autres institutions en Europe, soit en tant qu'examineur pour d'autres centres de formation en orthophonie. Je suis de plus chargée de la révision du contenu des cours en orthophonie dans le cadre de leur accréditation. Je suis la représentante britannique au sein de la commission formation depuis 2008.



Rositsa Asenova Iossifova

Formation : 1987-1992 université de Sofia "St. Kliment Ohridski" - master en Orthophonie

2008 - doctorat en Psychologie Sociale: sujet: Communication Non Verbale: Représentations et Attitudes des Bulgares"

Formation continue (principaux éléments):

1992-1993 clinique pédopsychiatrie "Lanval" et centre de formation des orthophonistes de la faculté de médecine de Nice, France; spécialisation: " Diagnostics, prise en charge et enseignement des troubles de la lecture et de l'écriture " - 420 heures

1999-2007 Orthophonistes du Monde (OdM), Bulgarie; sujet: Prévention, diagnostics, travail d'équipe ; dysphasie, dyscalculie et bégaiement - 240 heures

Activités professionnelles:

1992-1997 orthophoniste dans un centre national d'orthophonie à Sofia

1997 à nos jours - directrice et orthophoniste, centre d'orthophonie "Romel", Sofia

1997 à nos jours - chargée de cours à l'Université de Bulgarie, Facultés de Psychologie, Orthophonie, Sémiotique et Langue Nouvelle Bulgare.

Sujets principaux: rééducation de la dyslexie, communication non verbale, ontogénèse des capacités de communication.

1998 à nos jours: chargée de Formation Continue Professionnelle en Bulgarie et Lettonie. Principaux sujets : prévention de la dysphasie.

Autres:

Secrétaire générale de l'Association Nationale Bulgare des Orthophonistes depuis 1996

Membre du CPLOL depuis 2007



Maria Christopoulou

Bachelor " troubles de la communication " (USA)
Diplôme en sciences de l'éducation (Gestions des programmes et direction de l'éducation du jeune enfant), USA

A été la première orthophoniste à Chypre en 1982 et a travaillé en Hôpital Général durant 5 ans à la mise en place de l'unité d'orthophonie. A mis en place une école privée pour enfants de 2 à 12 ans, offrant une éducation spécialisée et des classes d'intégration pour les enfants en difficultés et présentant des troubles de la communication. Fondatrice de l'Association des Amis des Personnes avec Troubles de la Communication, puis une des fondatrices de l'Association des Orthophonistes de Chypre, dont elle fut présidente durant 2 mandats. A organisé de nombreux congrès, des séminaires et des ateliers pour de jeunes professionnels dans le domaine du langage, de la communication et l'éducation.

Impliquée dans la reconnaissance professionnelle de l'orthophonie, a travaillé dur pour l'obtention de la reconnaissance à part entière de la profession par le gouvernement, est devenue très tôt membre du CPLOL en tant que représentante du pays (membre observateur) durant 10 ans, et a travaillé activement pour atteindre les objectifs du CPLOL. A l'intégration de Chypre au sein de l'UE elle a poursuivi ses activités de représentante. Aux dernières élections elle est devenue membre du CE du CPLOL en charge de la commission pratique professionnelle.



Raffaella Citro

Née le 7 juin 1963, à Battipaglia (Salerno - Italy), Raffaella Citro a obtenu son diplôme d'orthophoniste à l'Université de Naples en 1985, et exerce depuis cette date en libéral à Battipaglia.

Elle a également exercé dans le service de Neurologie de l'hôpital de Compolongo, dans un centre d'orthodontie, et a été bénévole dans un service d'ORL de l'Université de Naples.

Raffaella contribue à la Formation Continue Professionnelle, à la fois en tant que participante et animatrice. En 2004 elle a obtenu un Mastère en " tutorat ", et prépare actuellement sa thèse en " Sciences de la Rééducation ".

Citro a publié des articles scientifiques dans le domaine de la rééducation vocale des patients laryngectomisés et la formation des orthophonistes. Elle anime des séminaires sur la Prévention Secondaire pour les enseignants et les kinésithérapeutes.

Elle est membre du conseil d'administration de la

FLI et représente l'association au sein de la commission ministérielle pour la reconnaissance des diplômes étrangers.

Elle a été représentante de la FLI au sein du CPLOL de 1996 à 2000 et l'est redevenue depuis 2005.



Philippe Bétrancourt

1974- Orthophoniste en libéral,
Chargé d'enseignement, Université Paul Sabatier, Toulouse,

1979- membre du CA / FNO

1992- membre du bureau, secrétaire général FNO, responsable service juridique, membre de la commission Europe de l'Union nationale des professions de santé, représentant de la FNO au sein de diverses instances.

2006- intègre travaux du CPLOL (sous groupe révision du profil européen de l'orthophoniste/logopède).

Objectifs de la FNO au travers de cette candidature:

- ♦ poursuite et développement des dossiers en cours:
 - o harmonisation de la formation initiale,
 - o développement professionnel continu,
 - o harmonisation des législations professionnelles
 - o harmonisation du statut professionnel
 - o faciliter les migrations professionnelles par la reconnaissance mutuelle des diplômes.
- ♦ Adaptation de la structure et du fonctionnement du CPLOL à l'élargissement de l'Union Européenne :
 - o Renforcer la représentation du CPLOL auprès des autorités et instances européennes
 - o Créer une plate-forme d'aide aux pays membres pour apporter, selon les besoins, un appui logistique, un soutien " politique ", une aide aux arbitrages éventuels...



Michèle Kaufmann-Meyer, Suisse

Logopédiste clinique depuis 1985, je représente la Suisse au CPLOL depuis 2004 et me suis engagée pour son intégration en tant que membre ordinaire.

Je me suis engagée au sein de la commission "profil professionnel" et ai collaboré à plusieurs groupes de travail dont "les mesures de qualité", "le rapport sur la pratique professionnelle" et "les structures du CPLOL".

Au sein de ces groupes j'ai également pu assumer la responsabilité du mandat.

Grâce à mes capacités linguistiques je suis à même de comprendre et de participer de manière active aux tâches de la commission et des groupes de travail. Je me suis également occupée durant plusieurs années de la traduction des interventions au sein de la commission ou de l'Assemblée Générale.

Je souhaite mettre mon expérience associative professionnelle, mon intérêt au sujet des dossiers européens ainsi que par mes connaissances politico-professionnelles au service du CPLOL.



Projets 2009 - 2011

En raison du fait que le CE sera renouvelé après l'AG 2009, le CE sortant a décidé de ne pas planifier trop complètement les projets pour le mandat 2009-2011 - avant cette AG.

Les projets ci-dessous sont ceux qui sont connus à l'heure où nous cette lettre d'information est envoyée. D'autres projets pourront être présents au cours de l'AG, après les réunions des commissions en octobre.

PROJET	Groupe qui porte le projet	Responsable du projet au sein du groupe
Projet NetQues	CE + commission formation	Presidente + secrétaire générale + VP formation
Evaluation de la structure, des finances et du fonctionnement du CPLOL	Groupe de travail + CE	(à décider par le nouveau CE)
Spécialisation des orthophonistes : Définition et principes	Commission formation	VP formation
Formation des orthophonistes vers le doctorat : Pour obtenir nos propres enseignants et chercheurs	Commission formation	VP formation
Recommandations pour la formation des personnes formant les étudiants en orthophonie	Commission formation	VP formation
Journée européenne de l'orthophonie	Commission pratique professionnelle	VP pratique professionnelle

